



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 39555

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les dysfonctionnements constatés sur le dispositif d'aides personnelles au logement, en particulier en ce qui concerne la définition des ressources prises en compte instituant une rupture d'équité sociale entre bénéficiaires de minima sociaux et personnes à faibles revenus d'activité. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à cet égard.

Texte de la réponse

L'appréciation différente des ressources selon leur origine, liée au statut des bénéficiaires des aides personnelles au logement, tend à pénaliser les travailleurs à bas revenus. Ce constat et ces difficultés ont conduit le Gouvernement, à l'issue de la réunion de la conférence de la famille du 7 juillet 1999, à mettre en place un groupe de travail interministériel dont la mission consiste à lui faire des propositions sur le rapprochement des barèmes des aides, d'une part, et sur la situation des faibles revenus d'activité par rapport à celle des minima sociaux, d'autre part. Ces propositions conduiront à des décisions dans le cadre de la prochaine conférence de la famille pour 2000. Ces pistes de travail rejoignent donc les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire en faveur d'un meilleur traitement des ressources des bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39555

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7387

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1047